



Ministère de la Justice  
Canada

Department of Justice  
Canada

# **BULLETIN ÉLECTRONIQUE**

**Automne 2012**

**Ministère de la Justice du Canada**

## **Mot de bienvenue**

Bienvenue au plus grand numéro du bulletin Nouvelles du CPV à ce jour! Nous avons beaucoup d'informations à vous communiquer cet automne. Dans ce numéro, vous pourrez lire un article sur les défenseurs des droits des victimes récemment reconnues pour leur travail, vous obtiendrez de l'information sur les faits nouveaux dans le domaine de l'évaluation des risques pour les cas de violence familiale, et vous pourrez vous renseigner sur la façon d'obtenir du financement en vue de présenter une Déclaration de la victime lors d'une audience de la Commission des libérations conditionnelles. Nous vous présentons également une nouvelle section intitulée « Des bureaux du CPV », dans laquelle nous échangerons de l'information provenant de diverses sources.

Nous vous prions de vous joindre au CPV pour féliciter MADD Canada pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa Campagne de sensibilisation - *Opération ruban rouge*. Vous pouvez en apprendre davantage sur les programmes et les services offerts par MADD Canada aux victimes causées par la conduite avec facultés affaiblies dans notre entrevue avec la présidente nationale, Denise Dubyk. Félicitations MADD Canada!

Nous vous demandons également d'indiquer à votre calendrier la huitième Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels (SNSVAC) qui sera célébrée dans l'ensemble du Canada du 21 au 27 avril 2013. Le thème de la SNSVAC 2013 est : *Nous avons tous un rôle*. Nous vous invitons à visiter le site Web [www.victimsworld.gc.ca](http://www.victimsworld.gc.ca) régulièrement pour obtenir des renseignements à jour.

Le CPV est intéressé à obtenir vos commentaires et vos idées à l'égard du présent bulletin. Si vous avez une histoire à partager, de l'information à communiquer à vos collègues relativement aux victimes d'actes criminels ou si vous avez des suggestions d'améliorations à formuler, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : [PCVI-CPCV@justice.gc.ca](mailto:PCVI-CPCV@justice.gc.ca)

## **Prix et reconnaissance**

Le CPV est fier de reconnaître les personnes suivantes dans le domaine des victimes d'actes criminels en leur qui ont reçu une Médaille du jubilé d'argent de la reine Elizabeth II :

Maureen Basnicki	Sheldon Kennedy
Reverend Robert Allen Davies	Arthur Lepp
Wilma Derksen	Susan Love
Priscilla de Villiers	Lianna McDonald
Denise Dubyk	Timea Nagy
Christopher Ducharme	Yvonne Pratt
Brittany Faulkner	Sharon Rosenfeldt
Marjean Fichtenberg	Sherry Smith
Dr. Margaret Hamblin-Lazaro	Steve Sullivan
Yvonne Harvey	Kimothy Walker

Heidi Illingworth  
Wayne Kauffeldt

Donna Watson-Elliott

Tracy Porteous, directrice exécutive d'EVA en Colombie-Britannique, a reçu un Prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix d'excellence pour les représentants des enfants et des jeunes qui a eu lieu le jeudi 13 octobre 2011; elle est reconnue pour son dévouement envers l'amélioration de la vie des enfants, des jeunes et des familles dans toute la Colombie Britannique accompli au cours des 30 dernières années.

Si vous connaissez une autre personne qui a reçu un prix et qui travaillent à améliorer la vie des victimes d'actes criminels, veuillez nous vous en faire part!

### **Entrevue avec MADD Canada**

Il y a 25 ans, MADD Canada a lancé une campagne de sensibilisation intitulée *Opération ruban rouge*, en vue de faire réfléchir la population à la nécessité de conduire de façon sécuritaire et sobriement. La présidente nationale de MADD Canada, Denise Dubyk, se souvient de l'histoire de *l'Opération ruban rouge*, présente les services et programmes offerts aux victimes causées par la conduite avec facultés affaiblies, et discute de la façon dont l'organisation relève le défi de la sensibilisation chez les jeunes.

#### **Q : L'Opération ruban rouge célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2012. Comment la campagne a-t-elle commencé?**

M<sup>me</sup> Dubyk : Tout a commencé avec la volonté de réduire la conduite avec facultés affaiblies pendant la période des fêtes. C'est une période de l'année où les activités sociales sont multiples; tout le monde a des réceptions ou soirées de Noël, des réunions de famille et d'autres occasions où l'on aura l'occasion de lever un verre (ou deux) à la période des fêtes ou pour célébrer l'arrivée du nouvel An.

Le concept du ruban rouge nous est venu alors que nous cherchions une façon de rappeler aux Canadiens et Canadiennes les dangers liés à la conduite avec facultés affaiblies et de les encourager à prévoir de désigner à l'avance un chauffeur sobre pour les ramener à la maison s'ils ont l'intention de consommer de l'alcool. L'idée du ruban rouge est venue du fait qu'on se disait qu'il s'agissait d'un petit objet que les gens pourraient facilement accrocher à leur véhicule, mais qui serait tout de même très visible et qui rappellerait aux gens de ranger leurs clés et de monter en voiture avec un conducteur sobre s'ils consomment de l'alcool.

Le concept a relativement évolué au fil des ans. La plupart des véhicules non plus d'antennes, mais notre ruban rouge est plutôt polyvalent. De nos jours, nous encourageons les gens à les attacher non seulement à leur véhicule si possible, mais aussi à leur porte-clés, à leur sac à main, à leur porte-documents, à leur sac à dos, à leur fermeture éclair - bref, partout où le ruban rouge peut-être vu des autres.

#### **Q : Quels sont les objectifs de la campagne *Opération ruban rouge*?**

Dubyk : L'objectif global de l'*Opération ruban rouge* est de réduire la conduite avec facultés affaiblies et de les réduire par le fait même les accidents, le décès et les blessures qui en résultent.

Le port du ruban rouge est un puissant symbole de l'engagement d'une personne envers la conduite sobre. C'est également une façon de rendre hommage à toutes les victimes qui ont perdu la vie ou qui ont été blessées de façon insensée à la suite d'un accident causé par la conduite avec facultés affaiblies. Le ruban rouge incite les gens à prendre quelques instants pour penser à ces personnes qui ont été si tragiquement touchées par un acte criminel qui est entièrement évitable.

Alors, lorsque les gens portent le ruban rouge, nous espérons qu'ils pensent aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies. Nous espérons également qu'ils réfléchissent à la mesure dans laquelle la conduite avec facultés affaiblies a été dévastatrice pour de nombreuses personnes et de nombreuses familles, et à la mesure dans laquelle elle peut toucher n'importe qui. En outre, nous souhaitons que le ruban rouge incite les gens à planifier un moyen de transport pour leur retour à la maison s'ils prévoient consommer de l'alcool. Enfin, nous espérons que les gens réaliseront que la conduite avec facultés affaiblies touche tout le monde et nous avons tous le pouvoir de prévenir.

**Q : Quels genres de services et ressources est-ce que MADD Canada offre aux victimes d'accidents causés par la conduite avec facultés affaiblies?**

Dubyk : L'appui aux victimes est la principale priorité de MADD Canada. Par l'entremise de notre bureau national et de nos groupes de bénévoles dans plus d'une centaine de collectivités, nous offrons des services, du soutien et des ressources à quelque 20 000 victimes chaque année. Grâce à notre ligne téléphonique nationale de soutien et notre réseau de soutien de victimes d'actes criminels bénévoles partout au pays, nous offrons du soutien en matière de peine et de deuil, du soutien par l'entremise du système de justice pénale, de l'aide pour remplir les déclarations des victimes, et de l'aide pour comprendre les droits des victimes. De plus, nous avons de nombreuses ressources disponibles sur papier et en ligne, notamment une bibliothèque qui offre des prêts, des brochures, l'orientation vers des services communautaires et des bénévoles formés pour appuyer les victimes d'actes criminels.

Je sais comment il peut être difficile et accablant de subir la perte d'un être cher. On a besoin d'information et on ne sait pas où l'obtenir. En 2000, après que mon gendre Darryl a été tué, j'ai pris le combiné du téléphone et j'ai appelé MADD Canada. Notre famille ne savait pas à ce moment-là que le soutien que cet organisme allait nous offrir était ce qui nous permettrait de continuer. Le fait de savoir qu'on allait obtenir de l'aide, et qu'il y avait des gens qui comprenaient ce qui nous arrivait, nous a permis de surmonter cette épreuve.

**Q : MADD Canada a récemment lancé son programme de rassemblement scolaire 2012-2013. Quelles sont les stratégies que MADD Canada utilise pour relever le défi de sensibiliser les jeunes aux risques de la conduite avec facultés affaiblies?**

Dubyk : MADD Canada a un programme de services jeunesse axé sur les adolescents et les

jeunes adultes parce que nous savons que ces groupes d'âges sont beaucoup plus à risque quand il est question de conduite avec facultés affaiblies.

Notre plus grande initiative à l'égard des jeunes est le programme de rassemblement scolaire. Chaque année, nous produisons un film afin de sensibiliser les jeunes de façon dynamique à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et l'alcool et nous le présentons dans les écoles. Nous avons des représentants sur le terrain qui voyagent dans tout le pays pour présenter le programme et parler directement aux étudiants. Chaque année, ils réussissent à atteindre plus d'un million d'étudiants. Le film et le guide de classe qui l'accompagne viennent mettre les étudiants aux défis d'examiner leurs valeurs et leurs perceptions à l'égard des drogues, de l'alcool et de la conduite, et les incitent à faire des choix intelligents et responsables qui les protégeront eux, et leurs pairs, de la conduite avec facultés affaiblies.

Les films sont une combinaison d'une histoire fictive et de témoignages recueillis de victimes d'incidents de conduite avec facultés affaiblies. Pour la partie fictive de l'histoire, nous devons nous assurer qu'il s'agit d'un scénario qui sera réaliste pour les étudiants. Il doit s'agir d'une situation dans laquelle ils peuvent s'imaginer ou imaginer leurs amis, et le scénario doit les amener à réfléchir à propos de quelle serait leur décision dans ce genre de situation. Par exemple, dans le tout dernier film, intitulé *Long Weekend*, les étudiants suivent un groupe d'amis qui s'en vont à un party à un chalet pendant un week-end d'été. Il s'agit d'un scénario réaliste pour de nombreux adolescents canadiens. Ensuite, nous leur montrons ce qui se produit lorsqu'une personne prend les décisions de conduire après avoir pris de l'alcool et fumé de la marijuana. Le film se termine par des témoignages de victimes réelles qui partagent leur histoire déchirante. Ces témoignages ont une incidence incroyable sur les étudiants. Le fait de savoir qu'il s'agit là de victimes réelles qui ont perdu leur mère ou leur père, leur sœur, leur grand-mère ou un autre être cher, ou qui ont subi des blessures dévastatrices – cela frappe vraiment les jeunes.

De plus, MADD Canada a récemment annoncé la disponibilité de son site Web mobile optimisé, qui permet un accès amélioré à toutes les ressources Internet de MADD Canada à partir de téléphones mobiles. Visitez [www.madd.ca](http://www.madd.ca) sur votre iPhone, BlackBerry ou téléphone intelligent Android pour y jeter un coup d'œil.

### **Évaluation des risques**

#### ***Échange de connaissances sur la planification de la sécurité et l'évaluation de la gestion des risques***

Du 17 au 19 octobre 2012, le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants a tenu un Échange de connaissances sur la planification de la sécurité et l'évaluation de la gestion des risques, à London (Ontario), à partir des fonds reçus du Fonds d'aide aux victimes. L'échange de connaissances faisait participer environ 80 universitaires, chercheurs, policiers, procureurs de la Couronne, intervenants auprès des victimes d'actes criminels et décideurs représentant des organisations non-gouvernementales, des universités et tous les paliers de gouvernement. Les participants se sont réunis pour discuter des défis et des pratiques prometteuses relatives à la planification de la sécurité, à l'évaluation des risques et à la gestion des risques dans le contexte de la violence familiale, tout en mettant l'accent sur les besoins des victimes et de leurs enfants.

Les sujets au programme comprenaient notamment un aperçu de l'évaluation des risques en matière de violence familiale, une évaluation des risques collaborative dans un contexte systémique, la reconnaissance des enfants à risque dans les cas d'homicides familiaux, l'évaluation des risques dans des populations vulnérables, la gestion des risques, la planification de la sécurité et l'élaboration d'un plan en vue d'une stratégie nationale pour l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et la gestion des risques dans les cas de violence familiale. On espère que grâce à cette activité, les collectivités et les provinces et des territoires continueront d'apprendre et réciproquement dans ce domaine afin de faire avancer les politiques, les pratiques, les normes et les principes visant à accroître la sécurité des victimes de violence familiale ainsi que celle de leurs enfants.

### ***Violence entre partenaires intimes - Examen des outils d'évaluation des risques***

Le rapport intitulé Violence entre partenaires intimes - Examen des outils d'évaluation des risques, a été préparé par le ministère de la Justice en vue de mieux comprendre les outils d'évaluation des risques qui sont disponibles pour les personnes qui travaillent directement auprès des victimes. Le rapport présente un aperçu des outils de gestion des risques et d'évaluation des risques ainsi que leur application dans le système de justice pénale en général et, plus précisément, dans les cas de violence entre partenaires intimes. Le rapport décrit également les approches principales adoptées à l'égard de la gestion et de l'évaluation des risques de même que les avantages et les défis de chacune d'elles. En outre, le rapport décrit les facteurs que les évaluateurs devraient prendre en considération lorsqu'il choisisse un outil approprié d'évaluation des risques.

### **Des nouvelles du CPV**

Au CPV, nous recevons de nombreux courriels du domaine des victimes et les domaines connexes. Comme nous ne pouvons pas vous faire parvenir tous ces courriels, chers lecteurs, nous en avons choisi quelques-uns parmi les intéressants et opportuns à échanger avec vous

Nous aimerions que cela devienne une rubrique continue dans le Bulletin du PCV. Si vous avez quelque chose d'important à communiquer à la collectivité des services d'aide aux victimes, veuillez nous faire parvenir vos liens à l'adresse suivante : [PCVI-CPCV@justice.gc.ca](mailto:PCVI-CPCV@justice.gc.ca)

#### **Tiré du : *National Centre for Victims of Crime***

Le *National Center for Victims of Crime* est heureux d'annoncer la disponibilité de son répertoire en ligne pour les victimes qui présentent des déficiences ([Responding to Crime Victims with Disabilities: Resource Directory for Service Providers](#)). Ce répertoire est conçu pour aider les défenseurs des droits des victimes de la collectivité qui travaillent dans les domaines de l'aide aux victimes d'actes criminels, des services aux personnes handicapées, de l'application de la loi et des professions alliées à améliorer leur intervention auprès des victimes qui présentent des déficiences. Les ressources sont organisées par sujets, tels que l'accessibilité, la technologie assistée, la collaboration, la communication, les programmes et la formation, les animaux d'assistance, les collections de vidéos et plus encore. Ce répertoire de

ressources a été assemblé en grande partie à partir de documents disponibles gratuitement sur Internet. D'autres documents ont été recommandés par les experts de la collectivité des services aux victimes et aux victimes présentant une déficience. [TRADUCTION]

**Du : Centre canadien de protection de l'enfance**

Le Centre canadien de protection de l'enfance a produit une courte vidéo ayant tout un impact à propos de la victimisation des enfants au Canada. Vous pouvez la visualiser en visitant le site Web du CCPE à l'adresse [www.protectchildren.ca](http://www.protectchildren.ca) ou sur Youtube à l'adresse [www.youtube.com/watch?v=cYPMI3k2F1Y](http://www.youtube.com/watch?v=cYPMI3k2F1Y) [TRADUCTION]

**De : Université Carleton**

Le secteur sans but lucratif canadien fait face à de nombreux défis, notamment le fait de devoir s'adapter à un climat financier qui a une incidence sur les dons provenant du gouvernement, des corporations et du secteur privé. Pour arriver à relever ces défis, l'Université Carleton a mis en place un nouveau programme d'études supérieures visant à former la prochaine génération de leaders du secteur sans but lucratif et philanthropique. La maîtrise en philanthropie et en leadership du secteur sans but lucratif permet de préparer les diplômés à devenir des leaders d'organisations de charité, sans but lucratif, d'organisations de défense, d'entreprises sociales, de fondations philanthropiques, de bureaux de développement et d'institutions gouvernementales ou financières et d'entreprises qui interagissent avec eux. Pour en apprendre davantage sur ce nouveau programme, visitez le site Web à l'adresse : <http://www6.carleton.ca/mpnl/> [TRADUCTION]

**Le saviez-vous?**

Les victimes d'actes criminels peuvent assister à une audience de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) à titre d'observateur ou présenter une Déclaration de la victime. Les victimes qui sont inscrites auprès des Services correctionnels du Canada ou de la Commission des libérations conditionnelles du Canada et qui ont reçu l'approbation de la CLCC pour assister à une audience peuvent présenter une demande auprès du ministère de la Justice pour obtenir une aide financière en vue de leur déplacement. Cette aide financière peut contribuer à couvrir les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas pendant que la victime est à l'extérieur de son foyer. Un accompagnateur pour la victime peut également présenter une demande d'aide financière s'il a obtenu l'approbation d'assister à l'audience.

Pour en apprendre davantage sur la Commission des libérations conditionnelles du Canada et sur la façon de présenter une demande d'audience, veuillez cliquer ici :

<http://pbc-clcc.gc.ca/victims/victims-eng.shtml> (Anglais)

<http://pbc-clcc.gc.ca/victims/victims-fra.shtml> (Français)

Pour en apprendre davantage sur la façon de présenter une demande d'aide financière en vue de se déplacer pour assister à une audience de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, veuillez cliquer ici :

<http://canada.justice.gc.ca/eng/pi/pcvi-cpcv/attend-audience.html> (Anglais)

<http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/cpcv-pcvi/audience-attend.html> (Français)

La Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada a également élaboré quatre nouvelles fiches d'information à l'intention des victimes d'actes criminels :

Victims: Presenting a Statement / Victimes : Présenter une déclaration

Victims: Recording a Statement / Victimes : Enregistrer une déclaration

Victims: Statement Checklist / Victimes : Liste de vérification d'une déclaration

Victims: Elder-Assisted Hearings / Victimes : Audiences avec l'aide d'un Aîné

Pour consulter ces fiches d'information, veuillez cliquer ici :

<http://pbc-clcc.gc.ca/infocntr/factsh/factsh-eng.shtml> (Anglais)

<http://pbc-clcc.gc.ca/infocntr/factsh/factsh-fra.shtml> (Français)